

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)

Annexe 4.6

IPP - Courriers accompagnant la pétition



Kirchner

35	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Suzanne	Les Clos-Dedos 3a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
36	08.06.2012	08.06.2012	Rentsch	Franz	Bas du Village	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
37	08.06.2012	08.06.2012	Rentsch	B.	Bas du Village	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
38	08.06.2012	08.06.2012	Bolsos ?	Melinda ?		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
39	08.06.2012	08.06.2012	Moreira	Filipa	Bas du Village 32	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
40	08.06.2012	08.06.2012	Bragança da Costa	Sonia Rosa		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
41	08.06.2012	08.06.2012	Teixeira Ribeiro	Antonio Joaquim		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
42	08.06.2012	08.06.2012	Sandrs Sidus Costa	Isabel		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
43	08.06.2012	08.06.2012	Vairol	Julie	Les Clos-Dedos	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
44	08.06.2012	08.06.2012	Costa	Dolce	Bas du Village 32	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
45	08.06.2012	08.06.2012	Moreira	Manuel	Bas du Village 32	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
46	08.06.2012	08.06.2012	Charmillot	Françoise	Route de Bellelay	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
47	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Océile	Bas du Village 53	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
48	08.06.2012	08.06.2012	Bourquin	Aurèle	Route Principale 59F	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
49	08.06.2012	08.06.2012	Bourquin	Nadine	Route Cantonale 59F	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
50	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Martin	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
51	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Julien	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
52	08.06.2012	08.06.2012	Pala	Martine	La Sagne au Droz 129	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
53	08.06.2012	08.06.2012	Pala	Renato	La Sagne au Droz 129	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
54	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Gabrielle	La Sagne au Droz 122	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
55	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Michel	La Sagne au Droz 122	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
56	08.06.2012	08.06.2012	Bourquin	Catherine	La Sagne au Droz 130	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
57	08.06.2012	08.06.2012	Mouche	Alexandre	La Sagne au Droz 124	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
58	08.06.2012	08.06.2012	Mouche	Aurélien	La Sagne au Droz 124	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
59	08.06.2012	08.06.2012	Mouche	Jasmine	La Sagne au Droz 124	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
60	08.06.2012	08.06.2012	Thalman & Partner AG	adressée à M. Mouche		2714 Les Genevez	Opposition (en allemand)
61	08.06.2012	08.06.2012	Gigandet	Sebastien	Bas du Village 34	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
62	08.06.2012	08.06.2012	Rossel	Yves-Alain	Bas du Village 31d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
63	08.06.2012	08.06.2012	Freias	Maria	Bas du Village 31d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
64	08.06.2012	08.06.2012	Berberat	Mariette	Clos chez Gautier 34a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
65	08.06.2012	08.06.2012	Berberat	Arnaud	Clos chez Gautier 34a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
66	08.06.2012	08.06.2012	Berberat	André	Clos chez Gautier 34a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
67	08.06.2012	08.06.2012	Rossinelli	Thomas	Bas du Village 33	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
68	08.06.2012	08.06.2012	Rossinelli	Nelly	La Sagne au Droz 118	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
69	08.06.2012	08.06.2012	Rossinelli	Jean-Claude	La Sagne au Droz 118	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
70	08.06.2012	08.06.2012	Rutigliano	Tommaso	La Sagne au Droz 133	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
71	08.06.2012	08.06.2012	Steiner	Rachel	La Sagne au Droz 133	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
72	08.06.2012	08.06.2012	Michelotti	Davina	Les Clos-Dedos 28	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
73	08.06.2012	08.06.2012	Vairol	Denis	Bas du Village 44	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
74	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Pascal	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
75	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Annelise	La Sagne au Droz 113	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
76	08.06.2012	08.06.2012	Lab	Gérard	La Sagne au Droz 132	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
77	08.06.2012	08.06.2012	Dolci-Lab	Maria	La Sagne au Droz 132	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol

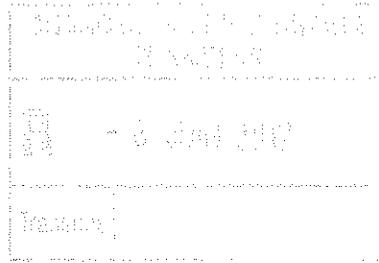
78	08.06.2012	08.06.2012	Gigandet	Gervais	Bas du Village 46	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
79	08.06.2012	08.06.2012	Pelletier	Carole	Bas du Village 46	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
80	08.06.2012	08.06.2012	Ruch	Yvan		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
81	08.06.2012	08.06.2012	Hertzeisen	Fabrice	Sur les Clos 49g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
82	08.06.2012	08.06.2012	Hertzeisen	Liane	Sur les Clos 49g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
83	08.06.2012	08.06.2012	Grosjean	Lydia	Bout du Village 55b	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
84	08.06.2012	08.06.2012	Laager	Reynold	Bout du Village 55b	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
85	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Cédric	Sur les Clos 49d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
86	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Laure	Sur les Clos 49d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
87	08.06.2012	08.06.2012	Barraud	Michael	Sur les Clos 49h	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
88	08.06.2012	08.06.2012	Breitenmoser	Cécile	Sur les Clos 49e	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
89	08.06.2012	08.06.2012	Perret	Alain	Sur les Clos 49e	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
90	08.06.2012	08.06.2012	Wiedmer	L.		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
91	08.06.2012	08.06.2012	Breitenmoser	Antoine	Sur les Clos 49e	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
92	08.06.2012	08.06.2012	Dumortier	Sophie	Sur les Clos 49e	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
93	08.06.2012	08.06.2012	Salzmann	M.Rose et P.M		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
94	08.06.2012	08.06.2012	Hoehn	Célien	Les Clos Dedos 28d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
95	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Marcel	Milieu du Village 33	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
96	08.06.2012	08.06.2012	Gigandet	Cédric	Bas du Village	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
97	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Véronique	Rue Principale 52a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
98	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Gérald	Rue Principale 52a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
99	08.06.2012	08.06.2012	Figliera	Marine	Bas du Village	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
100	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Sylviane	Clos-Dessus 6	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
101	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Vincent	Clos Chez Gautier 45g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
102	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Lila	Clos Chez Gautier 45g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
103	08.06.2012	08.06.2012	Jourdain	Marie-France		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
104	08.06.2012	08.06.2012	Brabié	Sophie	Bas du Village 31d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
105	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Simon	Bas du Village 31d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
106	08.06.2012	08.06.2012	de Tomasi	Katia	Les Clos-Dedos 28d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
107	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Séverine	La Sagne au Droz 117	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
108	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Gilles	La Sagne au Droz 117	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
109	08.06.2012	08.06.2012	Gigandet	Catherine		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
110	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Christian	Clos Dessus 20h	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
111	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Pascal	Les Vacheries 68a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
112	08.06.2012	08.06.2012	Lovis	Claudine	Les Vacheries 68a	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
113	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Roger	Les Clos Dessus 20e	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
114	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Stéphanie	Les Clos Dessus 20h	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
115	08.06.2012	08.06.2012	Vuilleumier	Maryline		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
116	08.06.2012	08.06.2012	Vuilleumier	Ludovic		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
117	08.06.2012	08.06.2012	Vuilleumier	Cyril		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
118	08.06.2012	08.06.2012	Vairol	Catherine	Les Clos-Dedos 7c	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
119	08.06.2012	08.06.2012	Vairol	Christophe	Les Clos-Dedos 7c	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol
120	08.06.2012	08.06.2012	Rebetez	Françoise	Les Clos-Dessus 20i	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Vairol

164	08.06.2012	08.06.2012	Voïrol	Noëlla		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
165	08.06.2012	08.06.2012	Voïrol	Norbert		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
166	08.06.2012	08.06.2012	Billat	Marie-Thérèse		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
167	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Odile		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
168	08.06.2012	08.06.2012	Froidevaux	Thérèse		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
169	08.06.2012	08.06.2012	Froidevaux	André		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
170	08.06.2012	08.06.2012	Schaffter	André		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
171	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Philippe		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
172	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Patricia		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
173	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Jean		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
174	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Geneviève		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
175	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Lionel		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
176	08.06.2012	08.06.2012	Humair	Alison		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
177	08.06.2012	08.06.2012	Ramseyer	Nicolas	Les Clos-Dessus 11f	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
178	08.06.2012	08.06.2012	Voïrol-Ramseyer	Léne		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
179	08.06.2012	08.06.2012	Strambini	Carine	Les Clos-Dessus 11g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
180	08.06.2012	08.06.2012	Strambini	Alexandre	Les Clos-Dessus 11d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
181	08.06.2012	08.06.2012	Strambini	Viviane	Les Clos-Dessus 11d	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
182	08.06.2012	08.06.2012	Negri	Silvio		2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol
183	08.06.2012	08.06.2012	Rais	Ginette	Les Clos-Dessus 20g	2714 Les Genevez	Opposition - modèle Voïrol

Voitrel Antoine

4

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

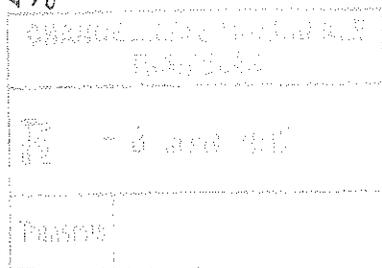
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

VOIROL Denise
Les Clos DENOUA

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

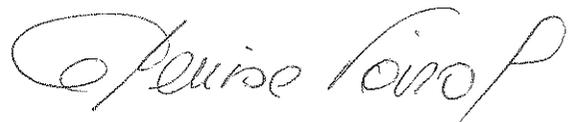
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

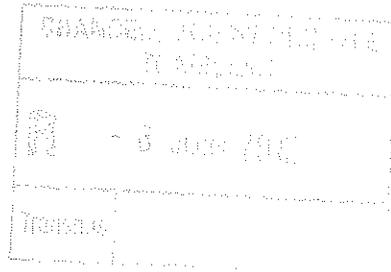


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Collo Juedin

3

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

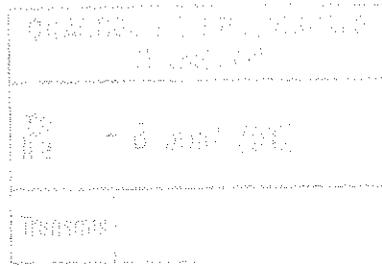
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Collette Jostin

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

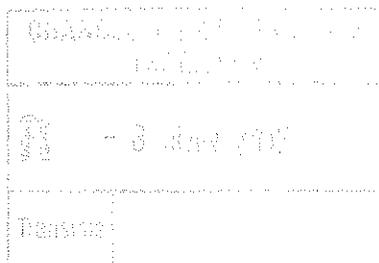
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

D Baillot

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Pierre Baillat
Clos Dessus 15
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

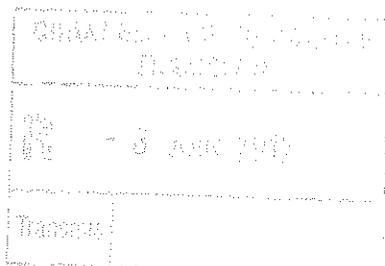
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

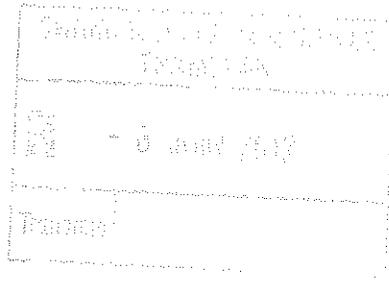
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

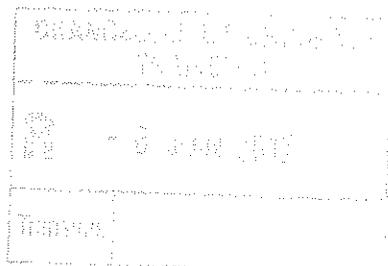
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

HUMAIR ALAIN

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

R

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Daniël Stutz

9

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

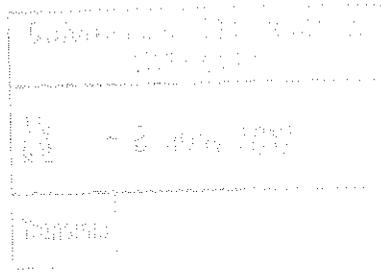
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

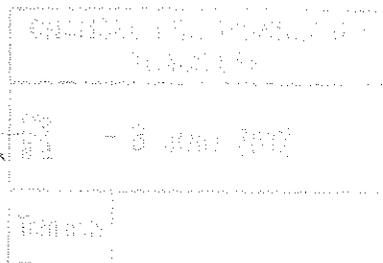
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

E. Obedi

Hervé Coëtia
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

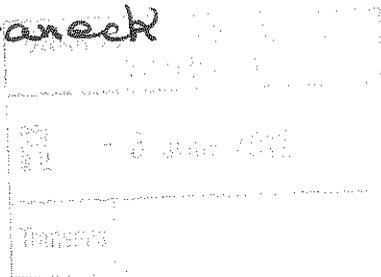
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Elisabeth BÉRANECK



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

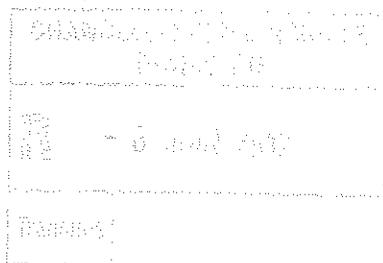
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

E. Beinaeck

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Ray. Gogniat
M. lieu du village 216

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

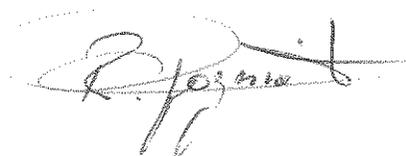
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

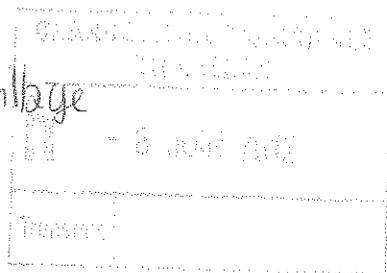
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Madame
Ulaine Schn
26, milieu du village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

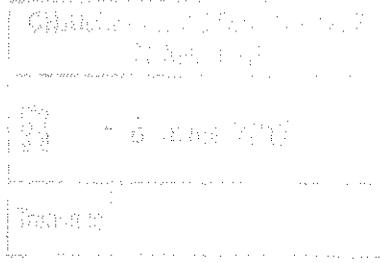
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Nicola Gogniat
Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

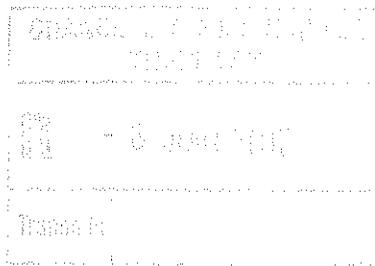
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Charline Rohm
 l'lieu du village 26

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

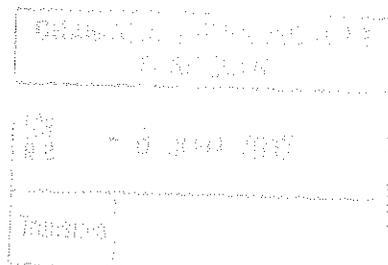
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Etter Roudi
Vacheries 63

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

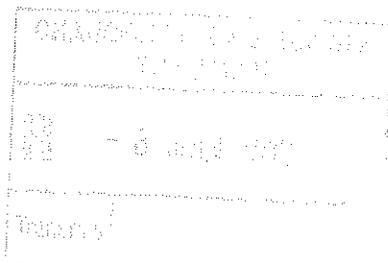
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Grigardet Jean-Martin
Les Joux

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

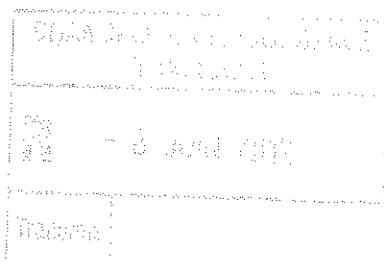
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

J.-M. Giryardet

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jeanbourquin Céline
 Obs de la commune 220

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

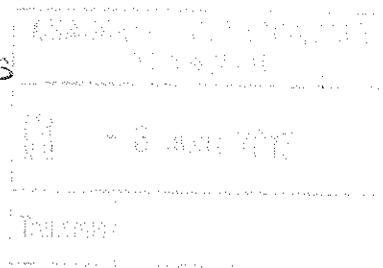
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Monsieur
Jean Gigandet
Les Youx-Derrières

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Monsieur
Alain Gigandet

Les Saux-Dernières 75d

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

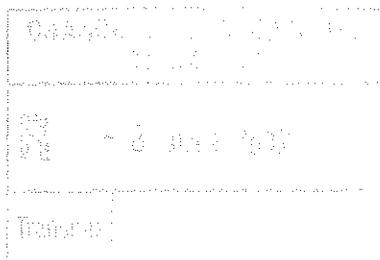
C. G. P. A.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Cortat Isabelle
Bas du Village 34
2714 Les Genevez

22

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

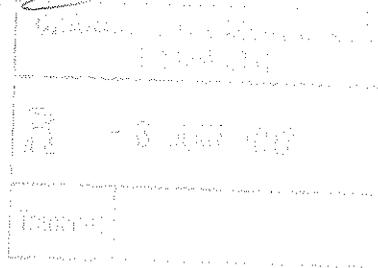


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

M. Rebetz

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

D. Chan - Klot
2714 Les Genevez

24

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Nicole Stoffan
Case Patate 30

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

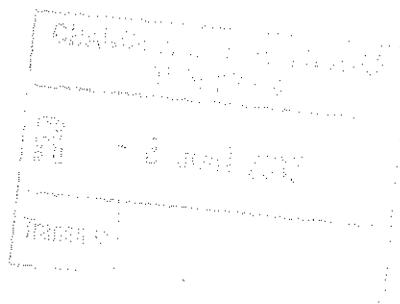
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Honkin bois
 Clos Joseph
 2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

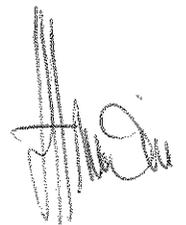
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

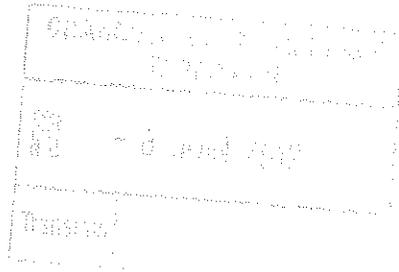
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Bertrand JOBIN
Boucherie
2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

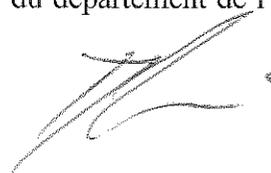
Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

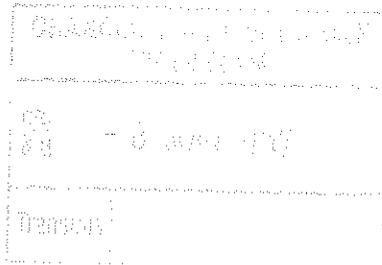
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Thomas Lüscher
Milieu du Village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

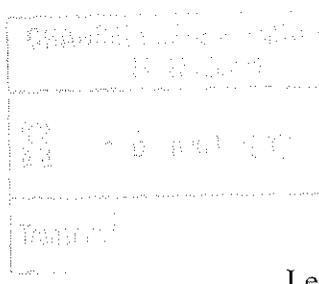


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Clair-hsc Rachelet
Bas du Village SD

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

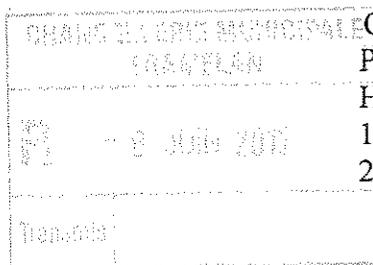
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Alfacheter

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Reboz Gregory
Los Clos-dedus 3A

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebetez Etienne

Les Clos-dedos 3a

2714 Les Genevez

CHASSELERAY MONTIGNY		Commune de Tramelan
TRAMELAN		Par son conseil communal
		Hôtel de Ville
		106, Grand-Rue
		2720 Tramelan
8 JUN 2012		
Tramelan		

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

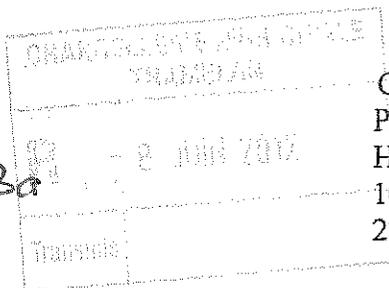
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebetez Léonie
 Les Clos-debas 3a
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebetez Justine
 Les Clos-Dedos 3a
 2714 Les Genevez

ORANCTE LEBE SIDA A 1111
11111111
01/06/2012
Transmis

Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

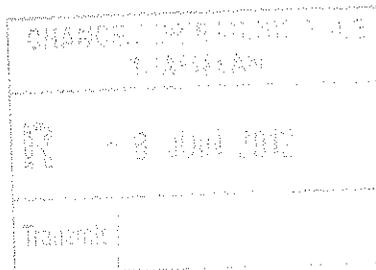
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebetz Joris
 Les Clos-Dedos 3a
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebeteg Suzanne
Les CEAS - dedes sa
2714 Les Genevez

CHANCELLEUR MUNICIPAL TRAMELAN
8 JUIN 2012
Transmis

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

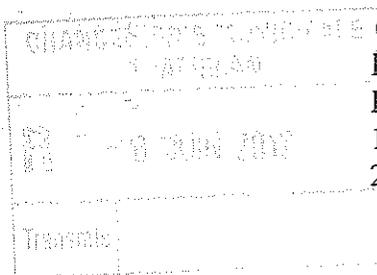
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Franz Renold
Ban du Village
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

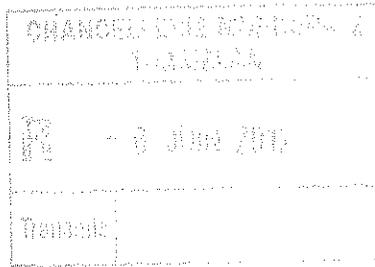
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Ras du Village

B. Rencher

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

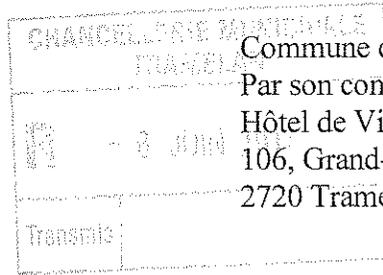
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Yveline Balsas

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

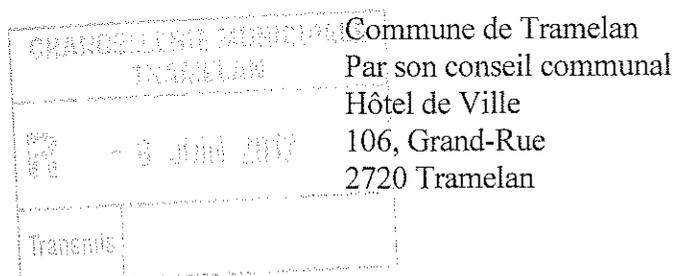
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Deolindo Balsos

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Filipa Moreira
Bas du Village 32

2714 LES GENEVEZ



Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

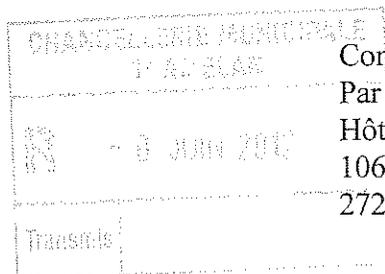
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Sonia Rosa Braganca
do Costa

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Sônia Costa

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Antonio Joaquim
Teixeira Ribeiro

2714 LES GENEVEZ

GRANDEZ PRÉS MUNICIPAL	Commune de Tramelan
TRAMELAN	Par son conseil communal
RE - 8 JUIN 2012	Hôtel de Ville 106, Grand-Rue 2720 Tramelan
Transmis	

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

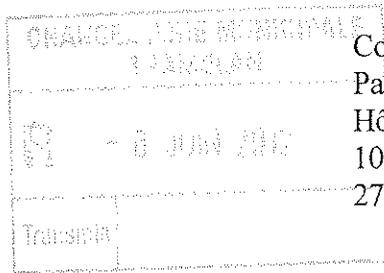
Teixeira Antonio

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

SANIERA Isabel

SIDRA Costa

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

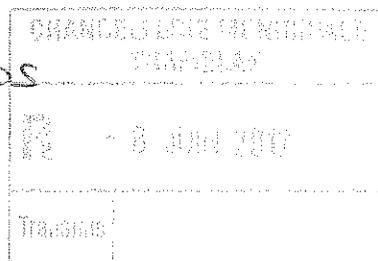
Sandra Costa



Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Julie Voirol
Les Clos Deds

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

A. Voiron

Ducloux CostaBas du Village 32

2714 LES GENEVEZ

CHIFFRE D'IDENTIFICATION 2714	Commune de Tramelan Par son conseil communal Hôtel de Ville 106, Grand-Rue 2720 Tramelan
DATE 8 JUN 2012	
TRANSIS	

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Sylvie Costa.

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Manuel Moreira

Bos du Village 32

2714 LES GENEVEZ

COMMUNE DE TRAMELAN	
106, Grand-Rue	
2720 TRAMELAN	
- 8 JUIN 2012	
Transmis:	

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

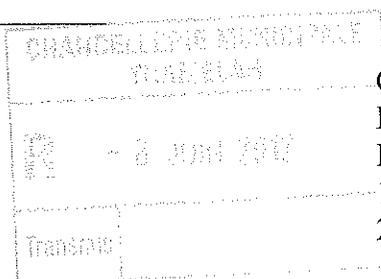
René Hecica

Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Françoise Chamillet

Rte de Belleby

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

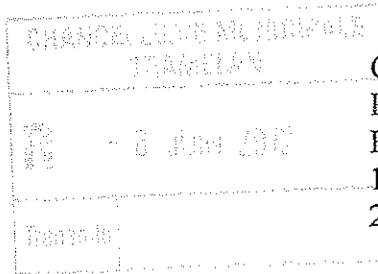
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Coécile Rebetz
Bas du village 53

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

La Rebetz

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

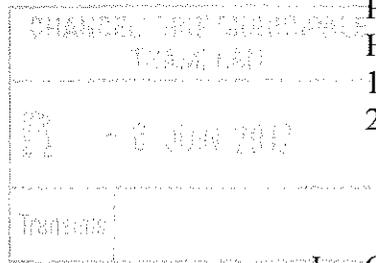
Aurèle BOURQUIN

48

Route Principale 597

2714 LES GENEVEZ

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

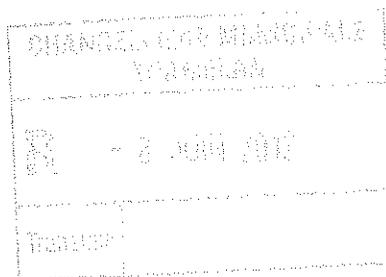
Nadine Bourquin

49

Rte Cantonale 58 F

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

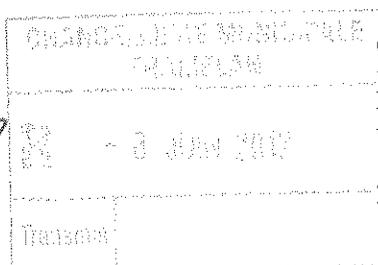
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Martin Negri
 La Sagne au Droz, MS
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Les Genevez, le 8 juin 2012



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jolien Vegri
 La Sagne au Droz, 113
 2714 Les Genevez

CHANCELLERIE MUNICIPALE TRAMELAN	
R	- 8 JUIN 2012
Transmis	

Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Les Genevez, le 8 juin 2012

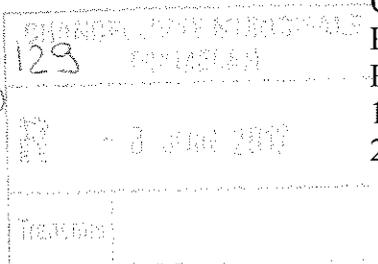


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Thérèse Pata

La Sagne au Doy

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

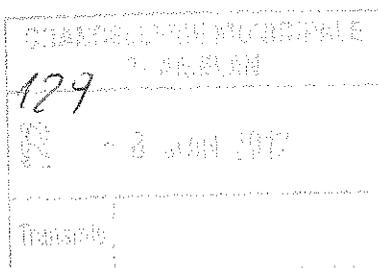
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Renato Pala
 La Sagne au Droz
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

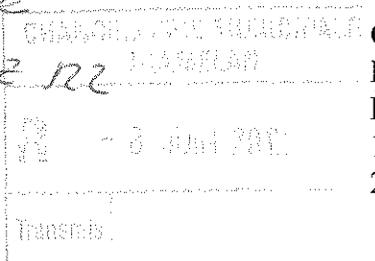
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Humair Gabrielle
La Sagne au Droz 122

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

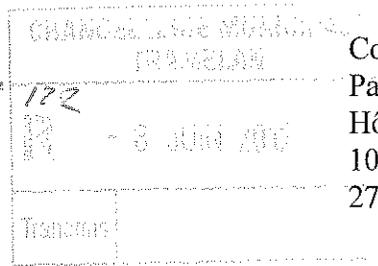
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Humair Michel
La Sayne au Droz

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

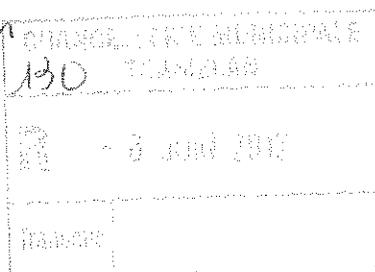
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Catherine Bourquin
La Sagne à Droz

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

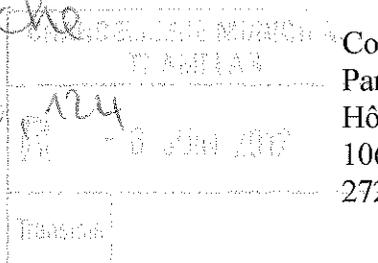


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Alexandre Mouche

Le Sagne à Droz 124

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Aurélien Monche
La Sagne à Droz 124

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan	Commune de Tramelan
Par son conseil communal	Par son conseil communal
Hôtel de Ville	Hôtel de Ville
106, Grand-Rue	106, Grand-Rue
2720 Tramelan	2720 Tramelan
Transmis	

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Jasmine Mouche
La Sagne à Droz 129

2714 Les Genevez

CHASSERAL VAL MONTAGNE TRAMELAN	
8 JUN 2012	Tramela

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

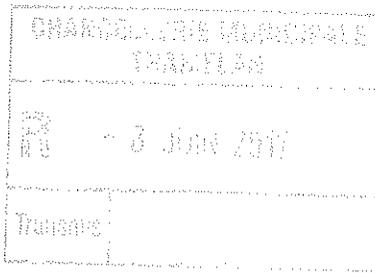
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Herrn
A. Mouche
La Sagne au Droz
2714 Les Genevez

Zürich, 31. Mai 2012

Windpark Tramelan

Sehr geehrter Herr Mouche,

vorerst möchten wir uns herzlich für Ihren Besuch und Ihre Information über Pflingsten bedanken. Wir haben tatsächlich nichts von diesem Projekt gewusst.

Selbstverständlich teilen wir Ihre Ansicht, dass sich die Sache nachteilig auf das ganze Quartier auswirken wird, und zwar sowohl akustisch wie auch visuell. Wir unterstützen daher gerne Ihre Bemühungen, wobei wir als "Fremde" wahrscheinlich nur beschränkte Möglichkeiten haben. Sollten sich die Quartierbewohner zu Massnahmen entschliessen, die einen Rechtsvertreter oder ein Verfahren erheischen, so beteiligen wir uns an den Kosten selbstverständlich anteilmässig gerne.

Wir erlauben uns, diesen Brief in deutscher Sprache zu senden, da Sie sich damit offensichtlich wesentlich besser auskennen als wir in Französisch. Wir danken Ihnen, sehr geehrter Herr Mouche, für Ihre Bemühungen.

Mit freundlichen Grüssen

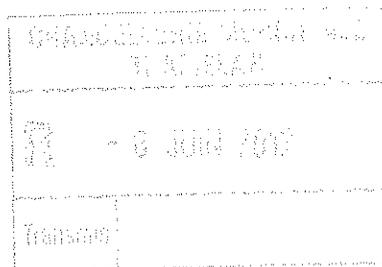
Ihre

Margrith + Markus Illi

Gigandet Sébastien
Bas du village 34

61

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



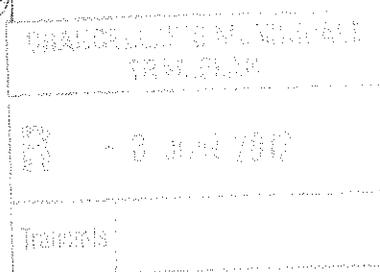
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rossel Yves-Alain

Bas du Village 31d

Casse postale 77

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

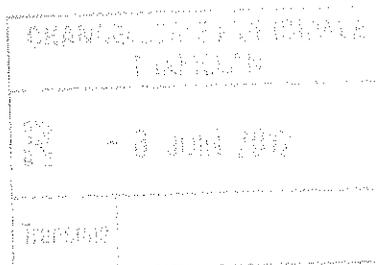
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

MARIA TREIBS
 SAS DU VILLAGE 31d
 CP 57
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

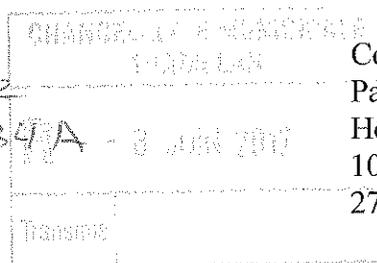


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Barberat Mariette

Clos chez Gautier 347A - 8 JUIN 2012

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

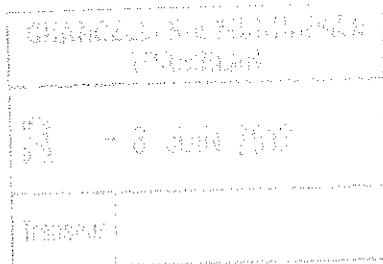
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Berberat Arnaud
Clos chez Gauchier 39a

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

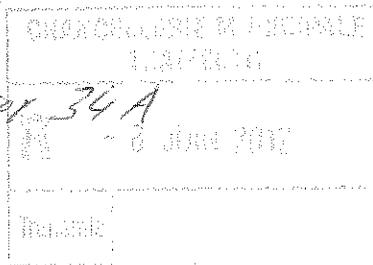
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Berberat André
Clos chez Gautier 34 A

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

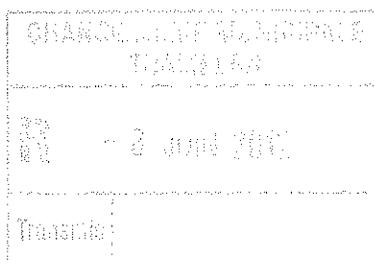


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Rossinelli Thomas
Bas du Village 33

67

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

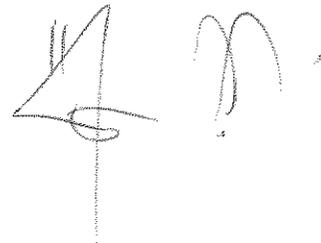
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

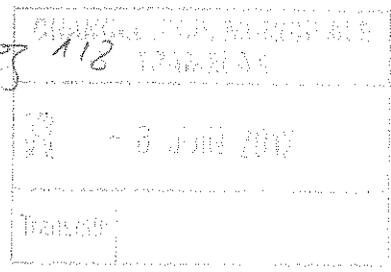
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Nelly Rominelli
La Sagne - à - Drog 118

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

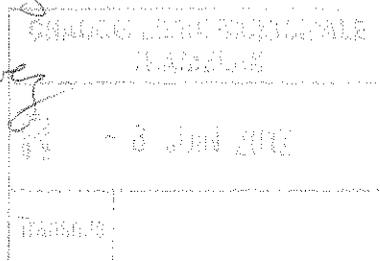


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Jean-Claude Rominelli
 La Sagne - à - Droz 118

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

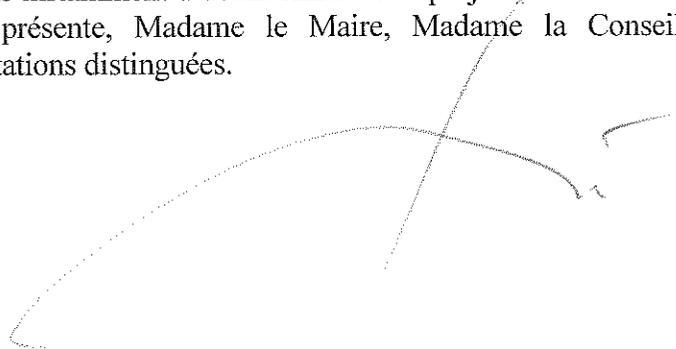
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

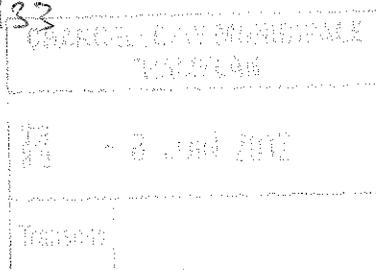
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Tommaso Rutigliano
 La Sagne au Droz 133
 2714

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

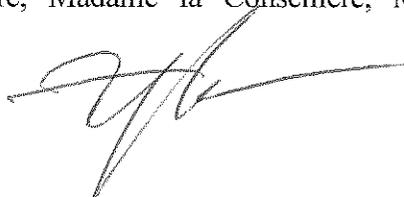
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

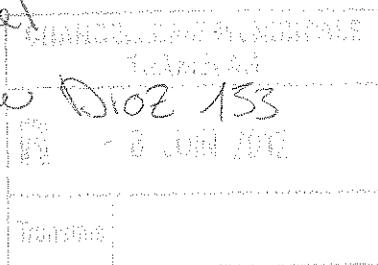


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Steiner Rachel

La Sagne au Dioz 153

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

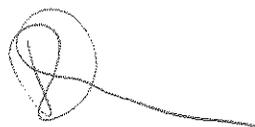
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

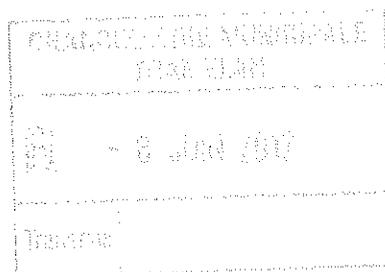
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Michelotti Davina
 Les Obs - Dedos 28
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

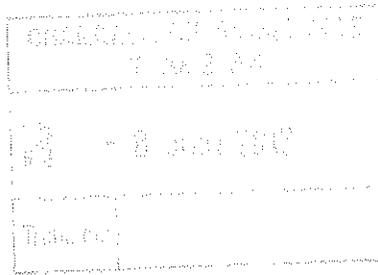
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Michelotti Davina


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Denis Voiron
Bas du Village 44

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

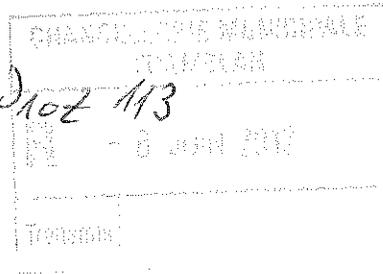
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Pascal Negri
La Sagne-au-Proz 113

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

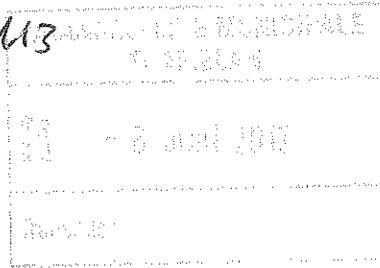
Les Genevez, le 4 juin 2012



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Alexis Negri:
la Sage au Noz M3

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

les Genevez, le 4 juin 2012

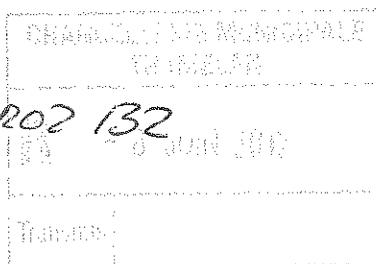
A. Neff

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

LAB GERARD

LA SAGNEAU DROZ 132

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

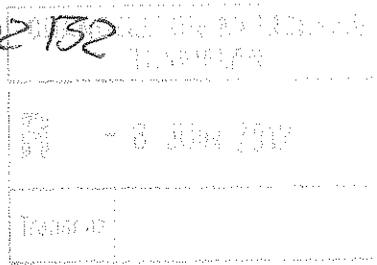
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

DOLCI - LAB MARIA

LA SAGNE AUDROZ 132



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

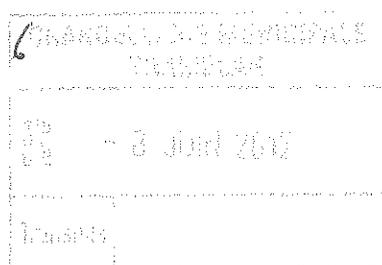
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Dolci Labey.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

GIGANDET GERVAIS
BAS DU VILLAGE 4/6

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

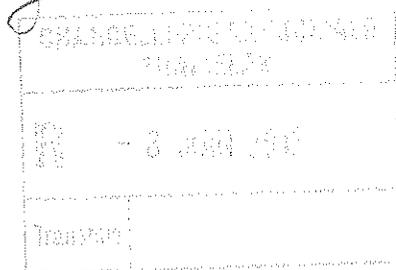
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Pelletier Carole
 Bas du Village 46
 2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

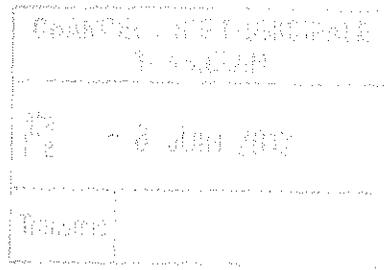
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rueh Yuan
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

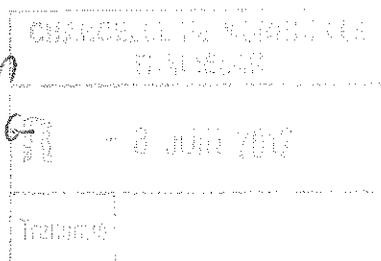
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Roch yvan

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Fabrice Hertzeisen
 Sur les Pos 496
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

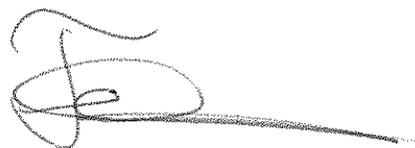
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

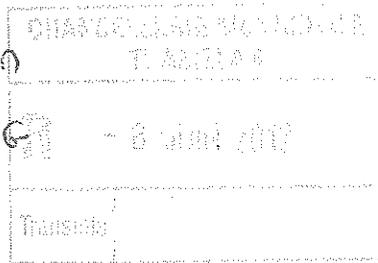
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Liane Hertzstein
 Sur les Vos 456

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

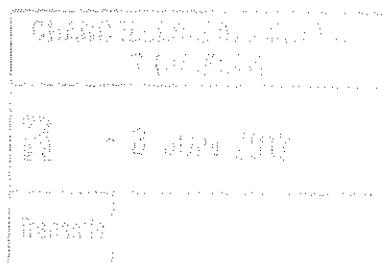


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Lycia Grosjean
Bout du Village 55 B
2714 Les Genevez

23

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

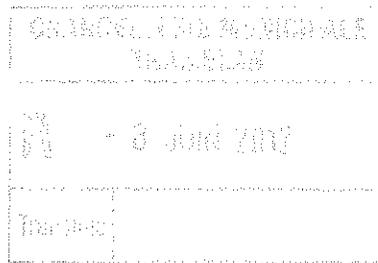


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Laager Reynold
Bout du Village 55 B
2714 les Genevez



2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

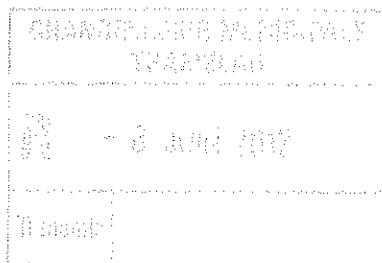
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Cédric Negri
 Sur les Clos 49d
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

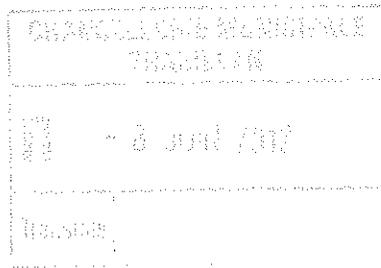
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Laure Negri
Sur les Clos 4904

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

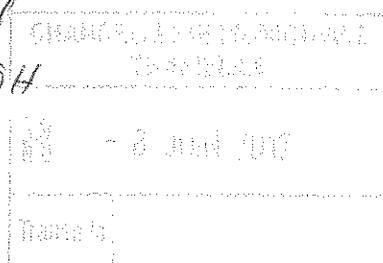
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Michael Bourard
Sur les Clos 454

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

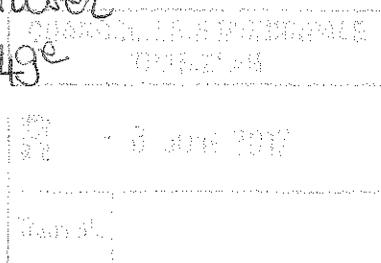
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Cécile Breitenmoser
Sor-lès-Clos 49^e

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

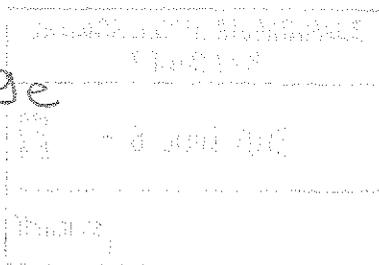
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Alain Perret
Swi-les-Clos 49e
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

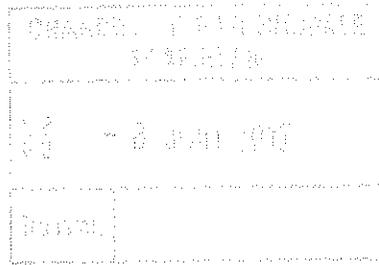
S. 6. 2012

CS



L. WIEDMER

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

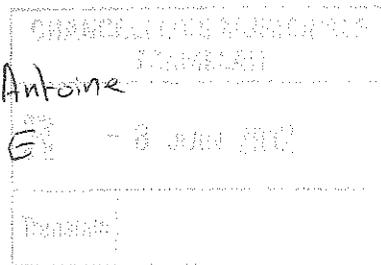
- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Breitenmoser Antoine
 Sur les Clos 49 E
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

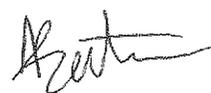
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

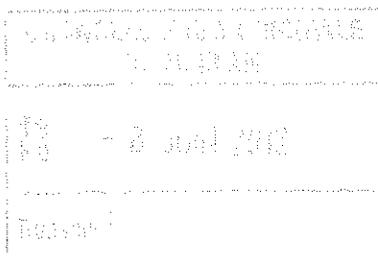
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Sophie Dumortier
 Sur les Clos 49e
 CH 2714 Les Genevez
 Tél. 032 484 02 30

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Salzmann
 M. Rose
 2714 Les Genevez
 Salzmann M.
 2714 Les Genevez

2714 Les Genevez

QUARTIER DES TRIBUNAUX TRAMÉLAN	Commune de Tramélan
	Par son conseil communal
8 juin 2012	Hôtel de Ville
	106, Grand-Rue
	2720 Tramélan
Titulaire:	

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramélan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramélan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramélan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramélan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

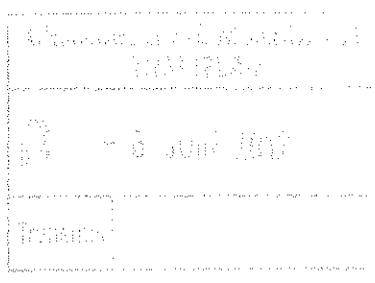
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Salzmann M. Rose
 Professeur

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Célieu Hachin
Les Clos Daubos 276
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

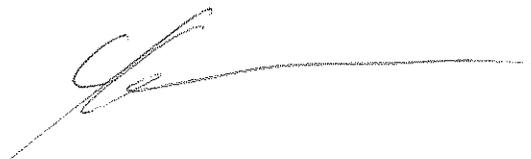
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

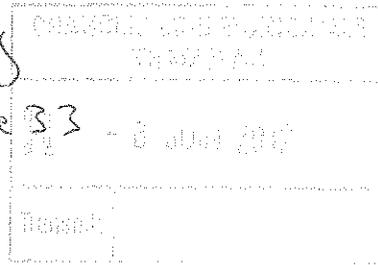
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Thacep Rebety
 Milieu du village
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

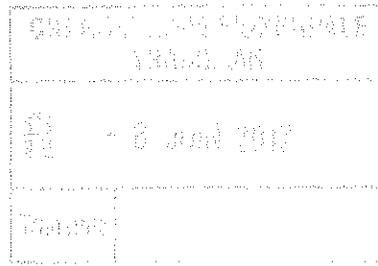


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Cédric Grosbet

Bas du village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

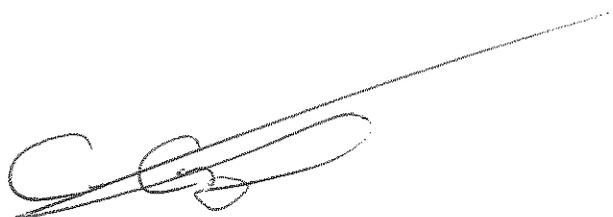
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

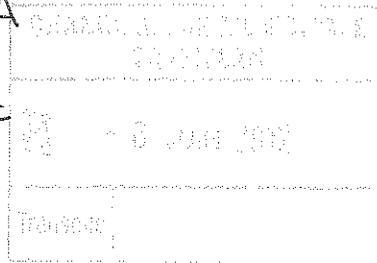
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Reboez Véronique
Rue Principale 52 A
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

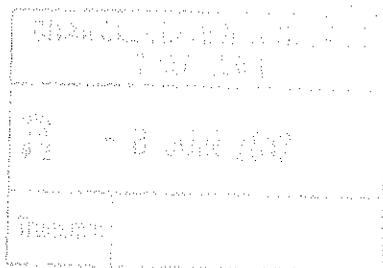
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

REBETET Gérald
Rue principale 52A

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

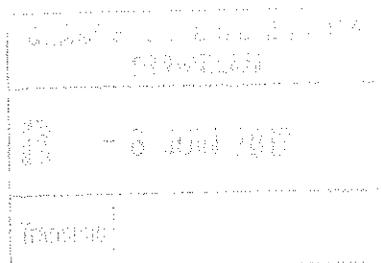


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Marilène FIGHIERA
BAS DU VILLAGE
2714 LES GENEVEZ

99

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

William Sgroane
Clerk dessus

~

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

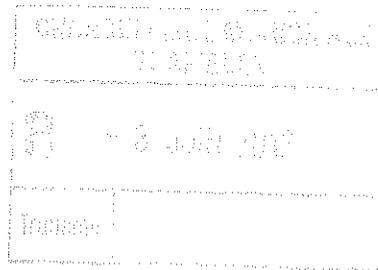
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebetez Vincent
c/Pos Chez Gaubier 456

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

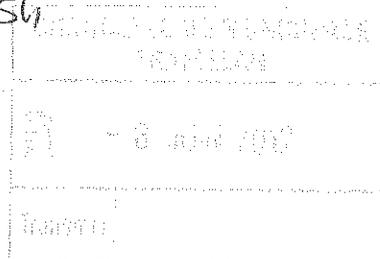
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebelez Ula
Cbs chez Gauthier USG

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

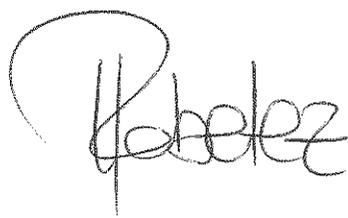
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jourdain Marie-France

TRAMELAN 2720 - 8 JUILLET 2012 TRAMELAN
--

Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

SOPHIE BRANIE
BAS DU VILLAGE 310
2714 LES GENEVEZ

104

COMMUNE DE TRAMELAN	
- 8 juin 2012	
Transmis	

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

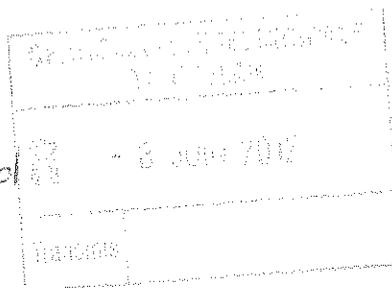


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Simon Rebelez

Bas du village 31 d

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

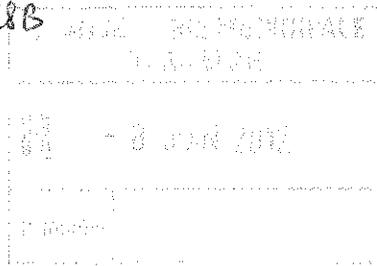
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



Kaba de Tomàs
 Les Clos - Dedos 288
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

2714 Les Genevez

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

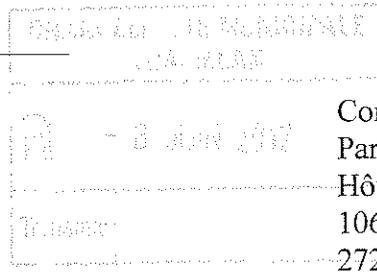
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

K. de Terasi

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Séverine Humair
Sagne au Droz 117

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

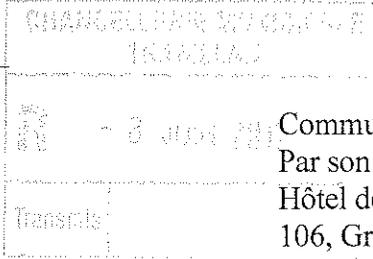


Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Gilles Humair

Sogne au Droz 117

2714 LES GENEVEZ



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature..
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immission sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche etc...

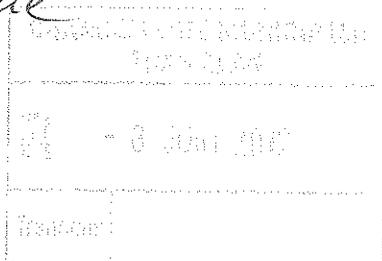
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'équipement du canton du Jura.

Gigaud Catherine

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

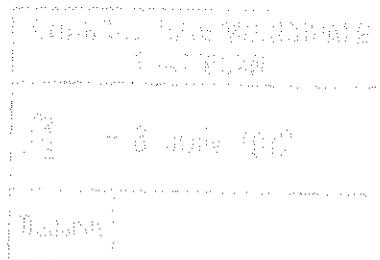
Catherine Gigandet

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

110

Humair christian
clos-dessus 20H

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

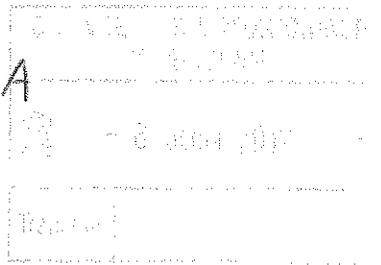
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Huonait Pascal
 Les Vachevies 69 A
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Lovis Claudine
 les Vacheries 69A
 2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

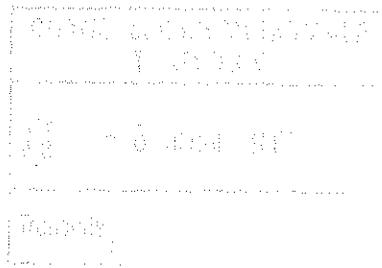


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Humair Roger
Les Clos Dessus 20E

113

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'aventure du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

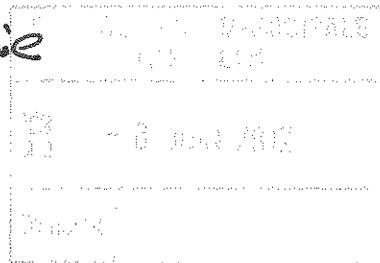
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Humair Stéphanie
Clos-Dessus Zolt
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

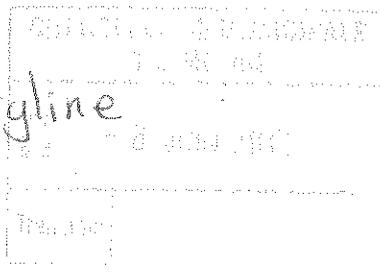
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Willeumier Margline
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

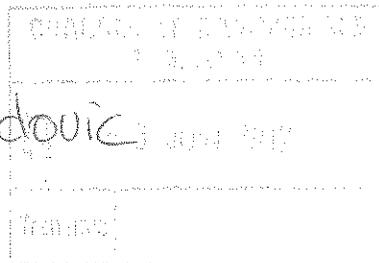
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

ME

Willeumier Ludovic
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

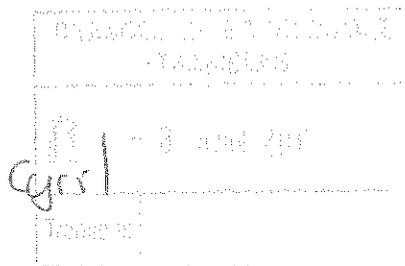
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Villeumier
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

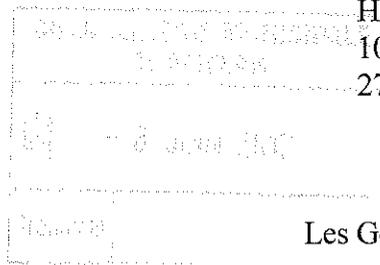


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Voirat Catherine
Les Obs - Judo 7c

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan



Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

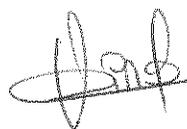
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Voirel Christophe

119

Les Clos-Dedos FC

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



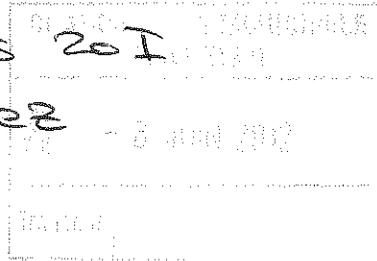
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Françoise Rebelez

les dos-Dessus 201

2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

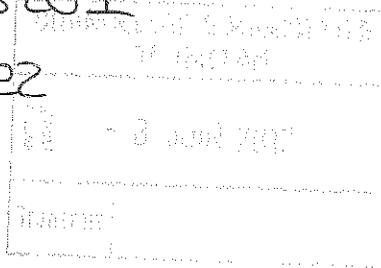
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Fr. Rebalez

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Céline Rebelez
 LES Clos-DESSUS 20 I
 2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

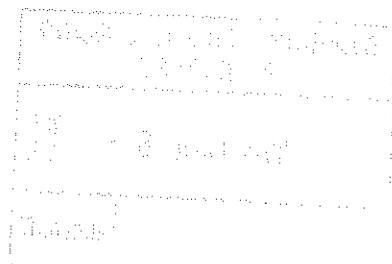
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Humair Damien
Les Clos-Dessus 20^E

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

2714 Les Genevez



Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

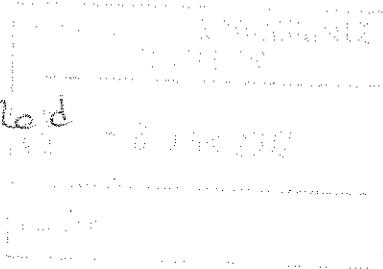
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

D. H.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Nichèle Girard
 Les Clos - Desses 7014
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

A. Vaid

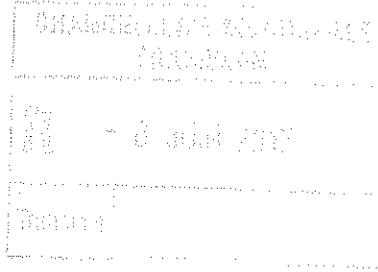
Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Palmyre

Palmyre Gerber

des clos-dessus

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

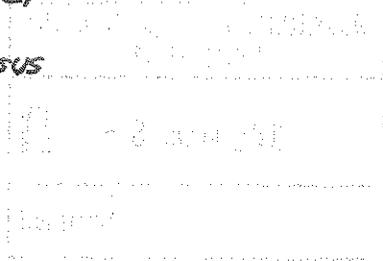
Palmyre Gerber

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

125

Daniel Gerber
Les Clos-Dessus

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

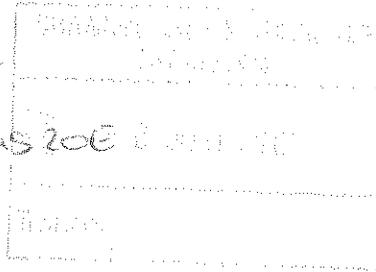
Daniel Zuber

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Marielle Humair

Les Clos dessus 20E à 200m

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants ;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay ;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez ;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village ;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes ;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

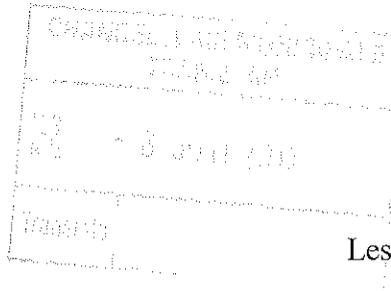
M. Humair

Copies
à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
et de l'Équipement du canton du Jura.

Fabienne Gogniat
Clos - aisé 20
2714 LES GENEVEZ

127

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

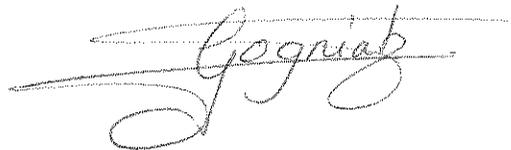
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

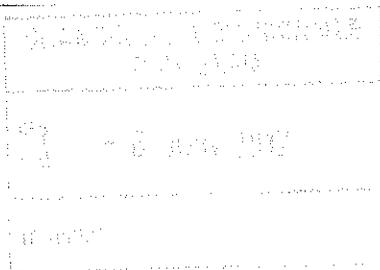


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Pogniat Christophe
Clos de la Cera 20
2714 Les Genevez

128

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

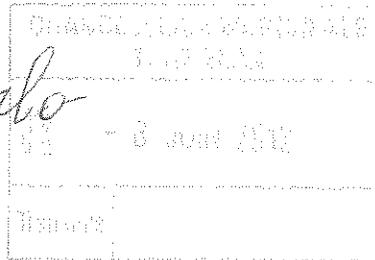
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Bottana Giancarlo

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

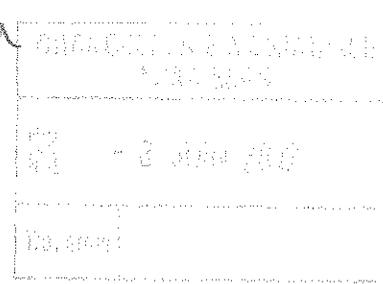
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Bottana Giancarlo

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rose Bottana

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

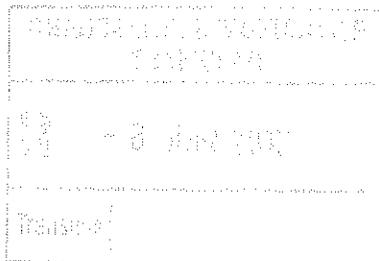
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Rose Bottana

Hugo & Elisabeth Furer
Rue Principale 15
2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

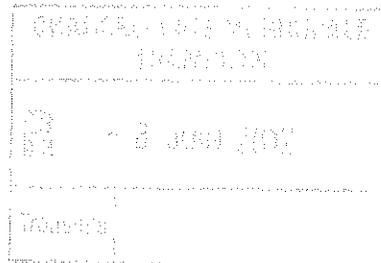
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Hugo & Elisabeth Furer
Rue Principale 15
2714 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

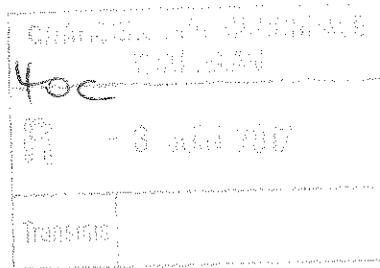
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Ruth Rebetez
Bas du Village

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

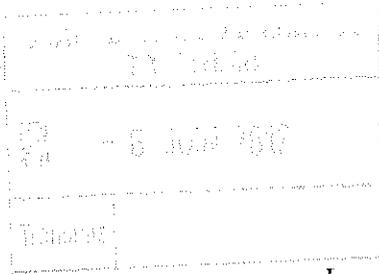
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Rebetez

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebels Jean-Blaise
 Bos du village 40C

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

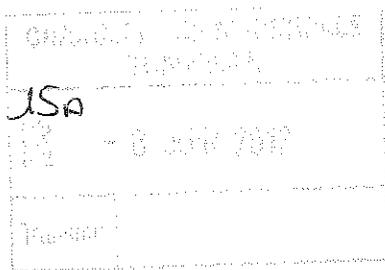


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Auréli Sabine

les clos-clozes USA

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

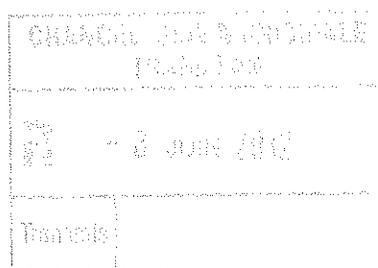
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Pierre Alain Soedez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

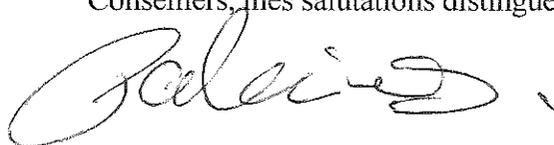
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

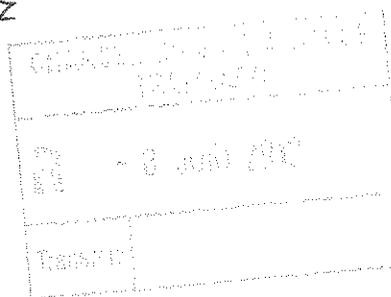


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

CHARLES ÉCOUVR
Sur les clos N° 127

151

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

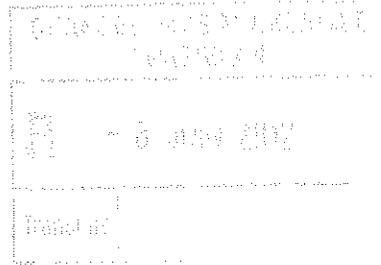


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Écoeur Gabrielle
sur les cldo N° 127

138

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

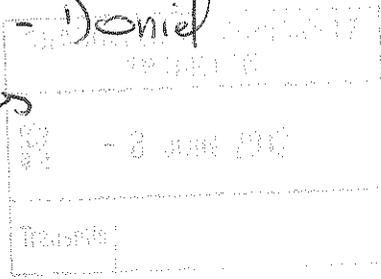
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

G. Ecoeur.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

159
Jean-Daniel
Sur les Eps



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Société coopérative
du téléski

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

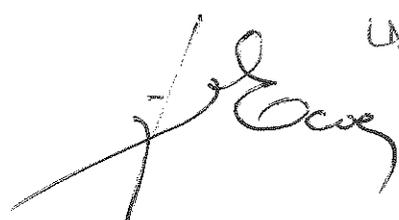
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

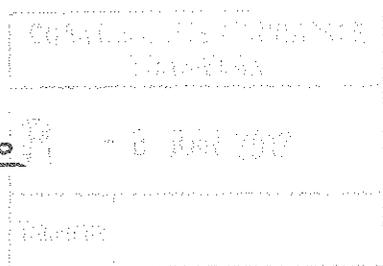
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Présidente : Laure Negri


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

141

Cruvoisier Gisele
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

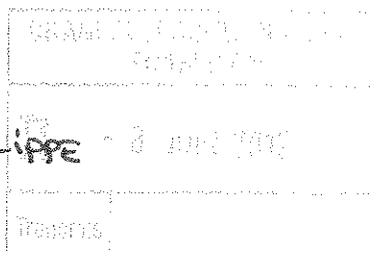
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

CREVOISIER PHILIPPE
INDUSTRIEL

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

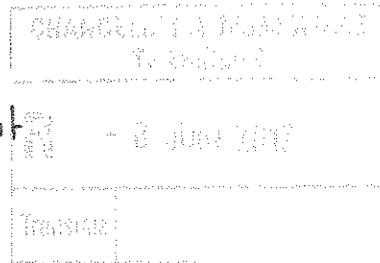
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Crevoisier Laurent

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

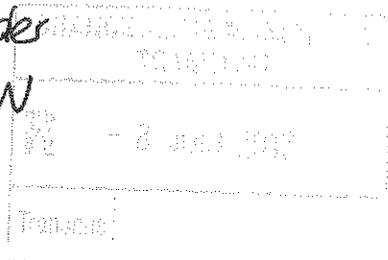
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Laurence Schneider
Pre-Flageolet 1N

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

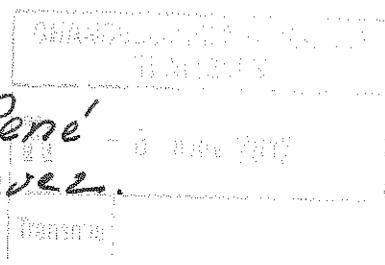
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

CREVOISIER René
2714 Les Genevez.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

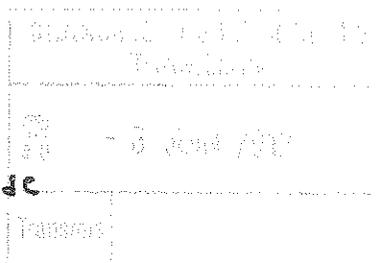
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Paul Gervin

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Crevinier Thérèse

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

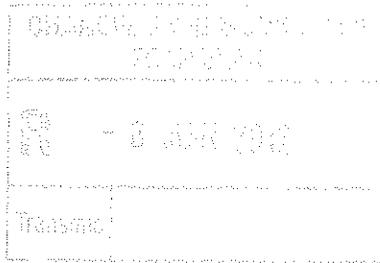
Thérèse Grosjean

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Humait Marcel

Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

MH

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

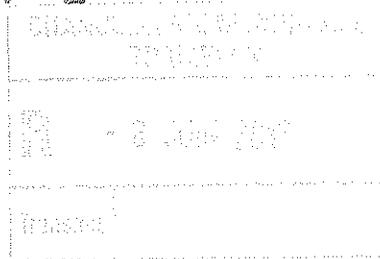
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

M. Humait

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Humair Edith
2714 Les Genevez



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

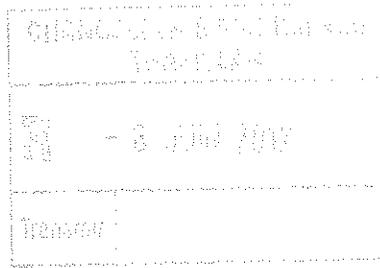
E. Humair

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

149

Henri Voitot

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

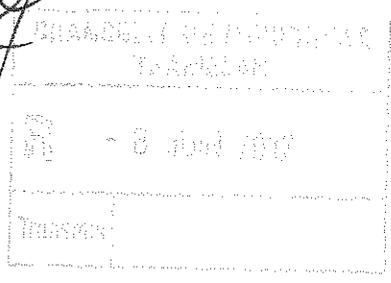
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Henri Voital.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Équipement du canton du Jura.

Claire Ornel

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

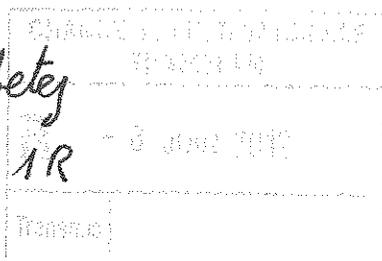
Clairie Orsini

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jean-Marc Rebetey

Dos les Ouches 1R

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Barbara Cattani Rebetez
Des-les-Ouches 1R

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Stegrethaler

2714 Les Genevez

LYNN : []
 [] - 8 JUN 2012
 []

Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.



- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

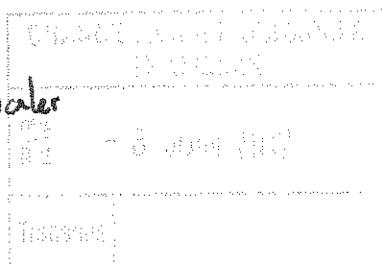
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Jacques Siegenthaler

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

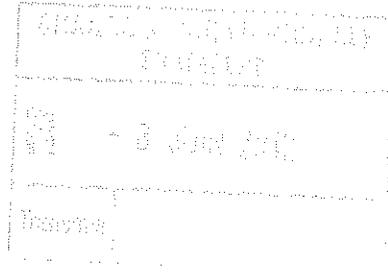
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Vicor Stambini
 Melor Stambini
 Les Genevez

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Rebates Philippe
Sagne au Droz 113

2714 Les Genevez

Séance du 11/06/12	
Tramelan	
113	- à 09h 40
Transmis	

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

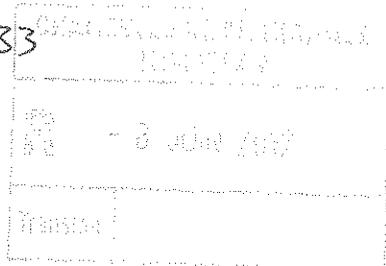
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Strambini Mario
Bas du Village 33

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

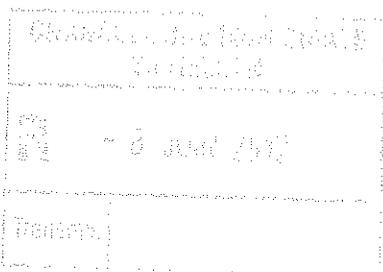
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Jean Strambini
Haut du village 4
2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

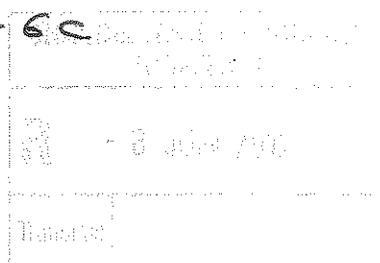
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

J. Stenelin

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Rebetez René
Les Genevez - dessus

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

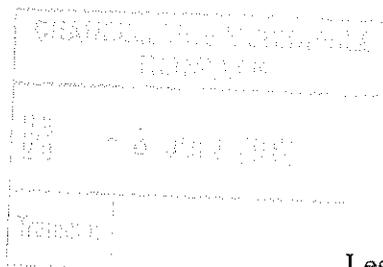
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Humain Duske

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

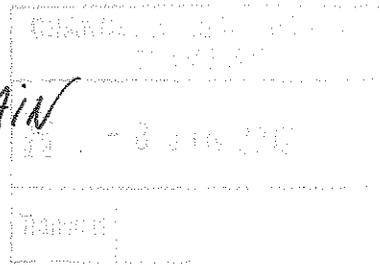
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.



REBETEZ ALAIN

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

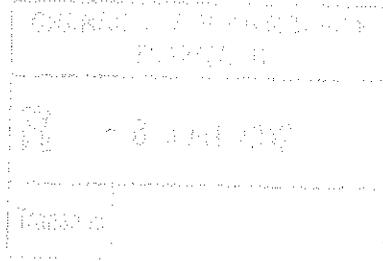
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Mombelli Daniel

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

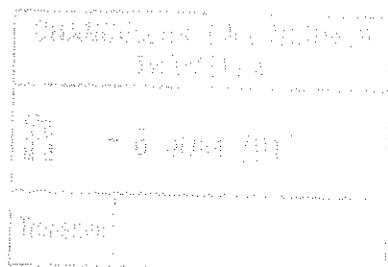
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

D. Homberg

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Mombelli Anne-Marie

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

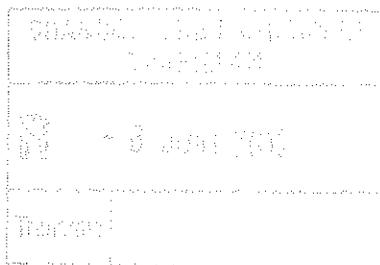
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

A.M. M. Comelli

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Voinel Noëlla

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

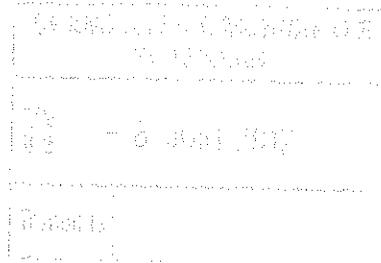
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

N. Saviole

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Marie-Th. Bilal

Mairie Les Genevez 2714 Les Genevez	Date : 8 juin 2012 Heure : 14h00
---	-------------------------------------

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

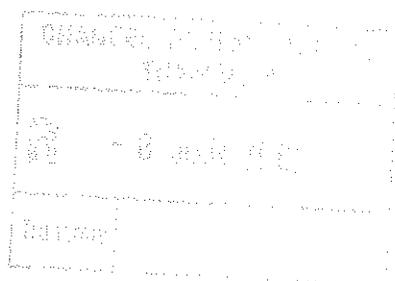
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

M. H. Bolat.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

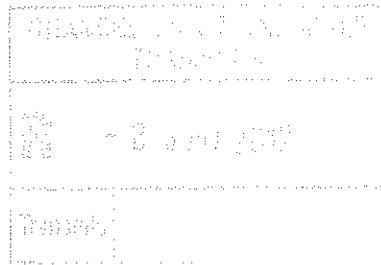
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Chlucian

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

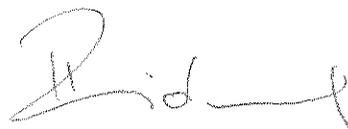
Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

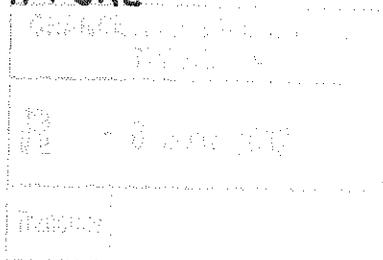


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

FRP IDEV-AVE

ANDRÉ

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

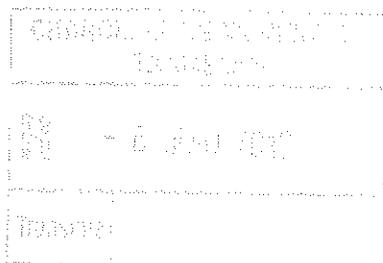
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

André Schaffter

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

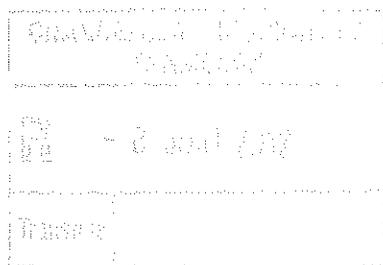


Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Humair Philippe

MU

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

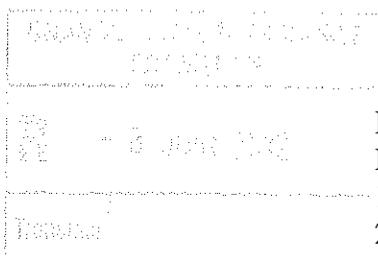
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

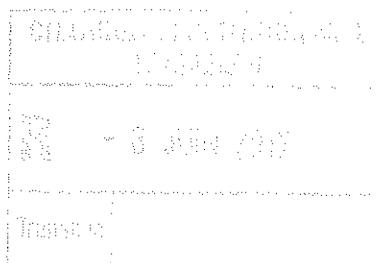
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

P. Anser

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Humair Jean

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

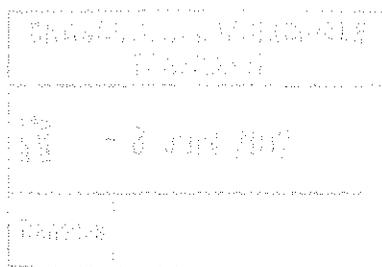
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Henrici Geneveve

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

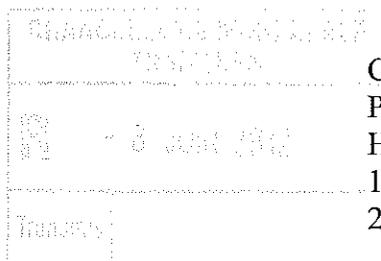
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

P. Humen

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Lionel Humair

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

L. Aumier

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

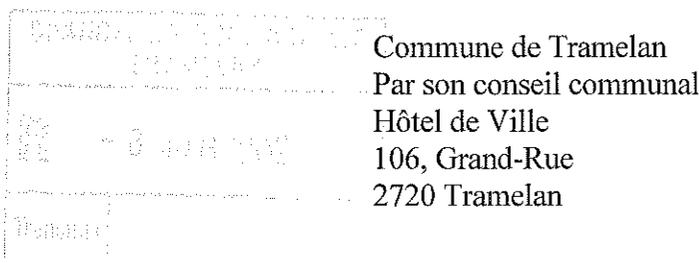
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

NICOLAS RAMSEYER
 LES CLOS DESSUS 11 F
 2714 LES GENEVEZ

2714 Les Genevez



Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

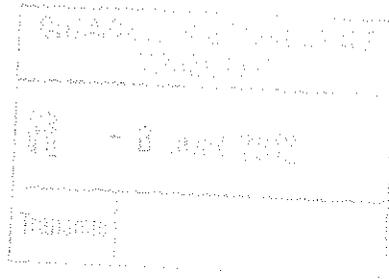
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
 Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement
 et de l'Equipement du canton du Jura.

Lino Veiel Ramseyer

178



2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Carine Straubli
Les Clos - Dessus 119

2714 Les Genevez

Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Alexandre Strambini

Les Clos-Dessus 11D

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

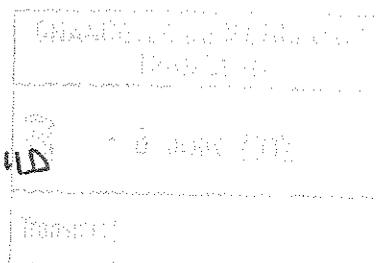
Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

Viviane Strambini
 Les Clos-Desus
 2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
 Par son conseil communal
 Hôtel de Ville
 106, Grand-Rue
 2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
 Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.
 Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.
- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

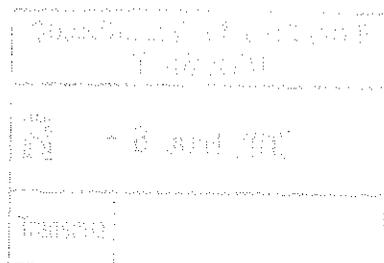
Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.



Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Negri Silvio

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquents. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

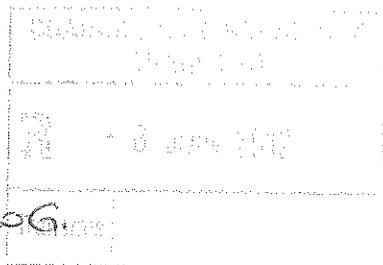
S. Meyer

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.

Ginette Rais

Les Clos Dessus 206

2714 Les Genevez



Commune de Tramelan
Par son conseil communal
Hôtel de Ville
106, Grand-Rue
2720 Tramelan

Les Genevez, le 8 juin 2012

Parc éolien à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Madame le Maire,
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance par la presse et via votre site Internet de l'ouverture de la procédure de consultation liée au permis de construire de dix turbines à la Montagne de Tramelan.

Dans le délai légal et en ma qualité de riverain immédiat des éoliennes, je forme opposition au projet de parc éolien prévu à la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier », pour les motifs suivants :

Des nuisances insupportables

- L'atteinte au paysage est insupportable, toutes les éoliennes seront visibles du village des Genevez ;
- Le site en soi n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes car il ne bénéficie que de vents qualifiés de moyens ;
- Il s'insère à la limite des parcs naturels de Chasseral, dont fait partie la commune de Tramelan, et du Doubs, auquel la commune des Genevez vient d'adhérer, et va à l'encontre des valeurs défendues par ces associations en matière d'environnement et de protection de la nature.
- La distance des éoliennes au village des Genevez est notoirement insuffisante. La distance minimale recommandée à 300 mètres telle qu'elle est préconisée dans votre étude d'impact n'est pas adaptée aux machines que vous prévoyez de construire. Vous savez pertinemment que cette norme a été fixée sur la base d'éoliennes de première génération aux dimensions réduites et qui ne ressemblent en rien aux modèles que vous avez choisis d'implanter.

Les expériences vécues et les témoignages entendus de la part de riverains des éoliennes de St-Brais et du Peuchapatte qui se trouvent bien au-delà de cette limite sont assez éloquentes. Ils le sont suffisamment pour ne pas valider les certitudes d'une étude d'impact basée sur des normes et des contraintes qui n'ont jusqu'à ce jour jamais fait leur preuve.

- Aucune étude d'impact n'a été effectuée sur la commune des Genevez. Toutes s'arrêtent à la frontière cantonale.
- Il n'y a aucun point d'immissions sur la commune des Genevez.

- C'est la commune et les habitants des Genevez qui subiront le maximum de nuisances au contraire des communes de Tramelan et Saicourt initiatrices du projet. Les éoliennes prévues aux Reussilles ont été supprimées et remplacées par des éoliennes sur le flanc nord de Montbautier, au pied de la montagne dans un site où le rendement sera beaucoup plus faible que sur la crête. De ce fait, elles causeront des nuisances maximales aux Genevez.

Les Genevez : village sinistré !

Une différence essentielle demeure entre le parc éolien de Mont-Soleil et votre projet. Contrairement aux Breuleux où le village se situe à distance respectable du parc, Les Genevez se trouvent au plus proche de son périmètre.

Avec la réalisation de votre projet, l'avenir du village tant sur le plan de son développement démographique qu'économique paraît clairement menacé. La proximité immédiate des éoliennes aura raison de l'attrait de notre village et aura pour conséquence :

- Des nuisances insupportables ;
- une érosion du nombre d'habitants;
- une baisse du nombre d'enfants et la fermeture programmée de classes primaires voire même de l'école avec comme corolaire la mise en danger de l'existence de l'école secondaire intercantonale de Bellelay;
- un arrêt de tout nouveau projet de construction par de nouveaux habitants désireux de s'établir aux Genevez;
- un arrêt d'extension de la zone à bâtir dans le haut du village;
- une chute du prix de l'immobilier pour les habitations existantes;
- une diminution des rentrées fiscales.

Le projet de construction de ces éoliennes est vécu aux Genevez comme une agression des communes de Tramelan et surtout de Saicourt avec laquelle nous formons une communauté de destin. Il va à l'encontre des nombreux projets intercommunaux développés jusqu'à ce jour : école, épuration des eaux, future crèche, etc...

Je vous demande donc instamment d'abandonner votre projet et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, je vous présente, Madame le Maire, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Grais

Copies à la commune de Saicourt, par ses autorités ;
Monsieur le Ministre Philippe Receveur, Chef du département de l'Environnement et de l'Équipement du canton du Jura.



Kirchner